



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages (SRCV)

Mis à jour le 27 novembre 2020

Type d'opportunité : Reconstitution d'une enquête existante

Périodicité : Annuelle

Demandeurs : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Direction des statistiques démographiques et sociales.

Au cours de sa réunion du 6 juin 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande de renouvellement du dispositif d'enquêtes Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages (SRCV).

Le dispositif statistique *European Union Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) est prévu par le règlement n°1983/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif à la statistique européenne. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne (CE) de mettre en place chaque année un questionnaire spécifique sous la forme de module secondaire. À compter de 2021, le cadre réglementaire sera modifié et le dispositif sera encadré par le règlement européen sur les enquêtes sociales européennes (règlement IESS), accompagné d'un acte d'exécution relatif à SILC. Le dispositif SRCV est la partie française du système communautaire EU-SILC.

La première collecte de l'enquête SRCV remonte à 2004. Une première refonte de l'enquête a eu lieu en 2008 (afin de l'apparier avec des sources fiscales et sociales). Le dispositif est refondu pour la deuxième fois en 2020 afin de s'adapter au nouveau cadre réglementaire européen, alléger le questionnaire, le recentrer sur la demande européenne, réduire les délais de diffusion et augmenter la précision des principaux estimateurs.

L'enquête SRCV a pour objectif la constitution d'une base de données actualisée chaque année et servant de référence pour la connaissance des revenus, des conditions de vie et de l'exclusion sociale dans les États membres. Elle permet ainsi la production d'indicateurs structurels sur la répartition des

revenus et la pauvreté en France tels que le taux de pauvreté monétaire, le taux de pauvreté matérielle et sociale et la persistance dans la pauvreté.

Cette enquête s'inscrit dans le programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale et fournit le matériau statistique au rapport de synthèse annuel de la Commission Européenne sur ces questions. Elle a également pour finalité de mettre à disposition des chercheurs une base de micro-données sur les revenus et conditions de vie, afin qu'ils puissent mener des études comparatives sur les inégalités, la dynamique des revenus et le rôle des politiques sociales et fiscales dans la redistribution.

Les thématiques traitées par l'enquête sont : revenus (pauvreté financière) ; privations matérielles ; logement ; emploi ; santé ; bien-être ; garde d'enfants ; victimatioss (en 2020).

Le questionnaire de l'enquête se compose d'une partie stable dans le temps (données dites « primaires ») et de modules dits secondaires qui changent chaque année. Les modules secondaires portent sur des sujets variés (conditions de logement, accès aux services, transmission intergénérationnelle de la pauvreté, etc. ...) et visent à mieux comprendre certains aspects de la pauvreté.

L'enquête intègre ainsi deux séries de modules secondaires, l'une revenant tous les 3 ans et l'autre tous les 6 ans selon le calendrier suivant :

Modules tous les 3 ans :

- 2020, Travail et conditions de logement
- 2021, Enfants
- 2022, Santé

Modules tous les 6 ans :

- 2020, Surendettement, patrimoine, consommation
- 2021, Familles recomposées ou enfants de parents séparés [thème non pérenne]
- 2022, Qualité de vie, participation sociale et culturelle
- 2023, Transmission des inégalités, Difficultés de logements + Sujet à définir par la commission européenne
- 2024, Accès aux services – Transferts sociaux en nature
- 2025, Sujet à définir par la commission européenne

L'enquête porte sur 16 000 ménages vivant en logements ordinaires, interrogés dans leur résidence principale. Il s'agit d'une enquête en panel et le suivi longitudinal se fait au niveau individuel. Chaque année, un nouvel échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel et un échantillon dit « sortant » quitte le panel (échantillon rotatif). À partir de 2020, les ménages du panel sont interrogés quatre années d'affilée, soit la durée obligatoire indiquée par le règlement européen. Le panel donne lieu à des exploitations « longitudinales » et « transversales ».

Le champ concerne la France métropolitaine jusqu'en 2021 ; il est ensuite étendu aux départements d'Outre-mer à partir de 2022, hors Mayotte.

La collecte est assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee et administrée en face-à-face, de février à avril de chaque année. Le temps moyen d'interrogation de l'enquête transversale est d'une heure.

Un comité de suivi, se réunissant chaque mois, gère la production courante de l'enquête, et un comité de pilotage décide des grandes orientations une à deux fois par an.

Au niveau européen, plusieurs *working groups* et *task forces* réunissant les États membres sont organisés en amont pour convenir du contenu de l'enquête.

Au niveau français, le questionnaire est élaboré après la consultation du groupe d'exploitation SRCV utilisateurs et des spécialistes du domaine :

- utilisateurs internes à l'Insee telles que les divisions « Conditions de vie », « Logement », « Études sociales », « Enquêtes et études démographiques »,
- différents services statistiques ministériels,
- des chercheurs universitaires,
- des organismes publics (Unaf, Cnaf, Cnav).

La livraison des fichiers 2020 à Eurostat est prévue vers septembre 2021, et le Fichier de Production et de Recherche (FPR) devrait être diffusé en décembre 2021.

Le contenu de l'enquête 2021 a été modifié pour mieux rendre compte de la crise sanitaire liée au coronavirus. Deux modules sont ajoutés : l'un sur l'impact de la crise sanitaire et l'autre sur les difficultés administratives. En revanche, les questions sur les victimations sont retirées.

Eurostat suggère aux pays membres d'intégrer dans le questionnaire 2021 un module « covid ». En discussion depuis juillet, ce module est composé de cinq questions qui portent sur les conséquences de la crise sur le revenu des ménages, la perception d'aides spécifiques mises en place par le gouvernement et la capacité à continuer de travailler et étudier pendant un confinement. Ces questions résultent d'un travail de concertation mené par Eurostat.

Par ailleurs, sept questions sur les difficultés administratives sont ajoutées dans le questionnaire SRCV 2021. De manière générale, la difficulté administrative se présente quand une institution de services échoue dans l'exercice de ses fonctions spécifiques et/ou provoque un mal-être de ses usagers.

Enfin, une question sur le recours aux dispositifs d'aide alimentaire est ajoutée, afin d'améliorer la connaissance du phénomène.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, soit de 2020 à 2024 incluses.